

Avertissements Agricoles®

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 81.80.10.71 - Fax : 81.88.27.77

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : G. RIFFIOD - CFPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 80.26.35.45 - Fax : 80.22.63.85

TARIF 1996 : 310 F. - PAGE 1

Bourgogne et Franche-Comté

Bulletin n° 7/96 - 11 avril 1996

COLZA

Stade : D2 (inflorescence dégagée) à E (allongement des pédoncules floraux).

Etat végétatif : la réaction des plantes au gel se traduit, avec plus ou moins d'intensité selon les parcelles, par des fissures longitudinales des tiges sur la moitié inférieure de celle-ci. Ces fissures pourraient, dans certains cas, être confondues avec des dégâts de charançon de la tige (plages liégeuses, petites craquelures transversales) mais on n'observe pas de piqûre d'insecte. Ces symptômes sont relativement superficiels bien que parfois la tige se creuse en son centre. L'évolution sera à suivre avec une possible "porte d'entrée" à certaines maladies dont le **phoma**.

Ravageurs

De nouvelles arrivées de **méligèthes** en cuvette sont enregistrées sur quelques postes mais l'activité sur les parcelles est très limitée même lors de périodes ensoleillées : en général moins de 10 % des pieds sont porteurs d'un insecte. Avec l'allongement des pédoncules floraux, la sensibilité aux dégâts de méligèthes diminue. De plus, les premières plantes de colza fleuries (repousses, talus) constituent des pièges attractifs.

Les piqûres de **charançon de la tige**, maintenant facilement observables, ne concernent que 0 à 10 % des pieds en parcelles non protégées.

Les premières captures de **charançon des siliques** sont signalées (St-Aubin, Authumes - 39...).

Préconisations : Pas d'intervention insecticide.

BLE

Stade : épi 0,5 à 4-5 cm (1 noeud) voire 2 noeuds. En général épi 2-3 cm. Progression des stades limitée (sécheresse et temps frais).

Etat végétatif : même dans les secteurs les plus touchés fin mars, le gel d'épi reste limité (< 5 %), mais les extrémités des F1 et surtout des F2 sont détruites ; associé au déficit hydrique ce traumatisme augmente la sensibilité des plantes et limite l'efficacité des traitements (manque de turgescence).

Conseil : différer si possible les applications phytosanitaires sur les parcelles concernées (notamment sur le secteur de Fresnes-St-Mames, ...).

Maladies

Situation relativement saine dans la grande majorité des parcelles.

Piétin-verse : peu d'évolution depuis le dernier bulletin.

INDICATIONS DU MODELE TOP : Aucune nouvelle contamination fin mars-début avril. La majorité des contaminations de l'hiver sont arrivées en fin d'incubation : les symptômes correspondants sont actuellement (bien) visibles au champ.

Compte-tenu du faible nombre de contaminations depuis le début de l'année, l'effet parcellaire sera primordial : seules les parcelles à fort potentiel infectieux nécessitent un traitement (AA n° 4 du 14/03/96).

Maladies du feuillage

La **septoriose** reste essentiellement localisée sur feuilles basses (F5 ou F4). La **rouille brune** est absente. Par contre, l'**oïdium** progresse parfois fortement (jusque sur F3 visibles) en situations favorables (blé dense ayant atteint ou dépassé le stade 1 noeud en variété Fortal, Sidéral et surtout Cadenza,...).

LES INDICATIONS DE PRESEPT : En l'absence de contamination le risque continue à baisser. Il est faible en toute situation.

Préconisations :

■**Deux types de parcelles peuvent justifier une intervention :**

. Les parcelles à risque piétin-verse

. Ponctuellement, les parcelles proches du stade 1 noeud dont plus de 20 % des F3 visibles portent des coussinets d'oïdium actif.

■**Adapter le produit au risque** : Tenir compte des maladies présentes (piétin-verse et/ou oïdium) ; en Bourgogne et Franche-Comté, le **piétin-verse** reste sensible au prochloraz ; par contre, compte tenu du fort pourcentage de souches Ib, l'efficacité des triazoles sur cette maladie est irrégulière. En présence d'oïdium associer à une morpholine/pipéridine/... Le cyprodinil s'utilise plus tardivement sur piétin-verse (stade 1-2 noeuds) ; il est efficace également sur oïdium.

Se reporter au dépliant "fongicides céréales" pour le choix du produit.

COLZA

Pas d'intervention.

BLE

Protection piétin-verse sur parcelles à risque élevé.

ORGE D'HIVER

Intervention 1er noeud.

Le point sur...

Maïs : désherbage et protection insecticide au semis.

Désherbage

Les hygrométries sont faibles dans la journée et les adventices peu poussantes : en tenir compte pour les applications d'anti-dicotylédones et notamment pour la détermination des doses d'herbicides et/ou attendre la prochaine pluie.

ORGE D'HIVER

Stade : épi 3 à 5 cm (voire 2 noeuds).
Situation sanitaire : la progression des maladies se poursuit. **L'helminthosporiose** est fréquemment présente sur F2 visible ; la **rouille naine** est sur F3, **l'oïdium** et la **rhynchosporiose** sont sur F4.
Préconisations : intervenir au stade 1 noeud avec un produit à action mixte de type triazole-morpholine.

ORGE DE PRINTEMPS

Stade : 2 F à début tallage.
Situation sanitaire : Quelques symptômes d'helminthosporiose ponctuellement. **Pas d'intervention.**

POIS

Stade : Crosse à 3-4 feuilles, généralement 2 feuilles.

Ravageurs

Peu de thrips et de morsures de sitones observés sur les parcelles suivies.
Préconisations : pas de traitement. Surveiller les parcelles non traitées Promet et intervenir si le seuil est dépassé (cf AA n° 6 du 3/4/96).

TOURNESOL

Stade : semis ou germination en cours.
Pour le **désherbage** en présemis, post-semis/prélevée du tournesol : pas de nouveauté. Pour le désherbage anti-graminées en post-levée du tournesol ; deux produits nouveaux :
- Centurion 240 EC (Phytorus) *clétodim 240 g/l* : autorisé à 0,5 l/ha + huile contre les graminées annuelles et à 1,25 l/ha + huile contre les graminées vivaces.
- Ankor (Rhône-Poulenc) *quizalofop-éthyl 100 g/l* : autorisé à 1,25 l/ha + huile contre les graminées annuelles et à 3 l/ha + huile contre les graminées vivaces.

Le point sur ...

Maïs : Désherbage

■*Code de bonne utilisation de l'atrazine*. Depuis juillet 1990 (Journal Officiel du 13/07/90), **l'emploi de l'atrazine est limité à 1500 g de substance active par hectare et par an** (3 kg de produit commercial formulé à 50 %) que ce soit en un seul traitement ou au total (dans le cadre d'un programme à plusieurs interventions). Cette restriction d'emploi est plus que jamais d'actualité ; elle a un double objectif :
- améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, et
- préserver ainsi la possibilité de poursuivre l'utilisation de l'atrazine qui reste très intéressante eu égard à son spectre d'activité et à sa souplesse d'emploi.

Parallèlement à cette restriction générale se mettent en place des stratégies sans atrazine. Les essais menés par le Service de la Protection des Végétaux, et notamment ceux réalisés en Franche-Comté, montrent que le désherbage sans atrazine est aujourd'hui techniquement possible. Cela nécessite de recourrir à des programmes associant des spécialités à action antigraminées et antidicotylédones. Certes ces stratégies sont plus techniques et légèrement plus onéreuses mais elles permettent actuellement une bonne protection des zones de captages (études en nappes alluviales du Doubs et de la Loue).

NB : **Respecter également le code de bonnes pratiques agricoles** : voir dépliant "protection du maïs" dans la rubrique mauvaises herbes.

■*Stratégie de désherbage*

. Situations à adventices sensibles à l'atrazine
Suivre les préconisations du tableau ci-contre.

. Situations à dicotylédones résistantes
Un passage en post-levée est quasi-obligatoire. Un ajout d'atrazine améliore souvent l'efficacité des produits de post-levée (en restant dans le cadre de la limitation à 1 500 g/ha). Veiller à respecter les stades du maïs et des adventices.

. Situations à graminées résistantes
Les applications au semis d'un herbicide résiduaire de la famille des chloroacétamides (alachlore, métolachlor, diméthénamid) gardent un intérêt certain : en 1994 et 1995, les efficacités ont été excellentes. Un complément d'atrazine (750 à 1000 g) est souvent nécessaire notamment en présence de crucifères ou de graminées type vulpin, ray-grass. L'incorporation avant le semis est conseillée sauf pour le diméthénamid qui est plus régulier en post-semis.
Les sulfonylurées font preuve d'excellentes efficacités sur graminées estivales (et amaranthes). Veiller à bien respecter les précautions d'emploi (variétés, microgranulés du sol, compatibilité et surtout températures). Ces produits foliaires offrent de réelles possibilités de rattrapage. Ils permettent aussi une pratique "tout en post" à condition de bien évaluer les contraintes : disponibilité, portance des sols, respect des stades, levées échelonnées...).

. Situations à graminées et dicotylédones résistantes : le plus souvent deux passages sont nécessaires : pré-semis pour l'antigraminée puis post-levée vis-à-vis des dicotylédones. Renforcer avec de l'atrazine si nécessaire. Certaines **spécialités de post-semis à base de** pendiméthaline sont efficaces sur les deux groupes d'adventices résistantes ; attention aux sols filtrants ou aux semis mal recouverts. Sur ce créneau de flore complexe, **les sulfonylurées** complémentées avec un anti-dicotylédones permettent d'intervenir "tout en post-levée". Respecter les conditions d'emploi.

. Situations à vivaces : se reporter au dépliant.
A noter : l'efficacité sur chiendent rampant des sulfonylurées si elles sont appliquées en fractionnement avant le stade 8 feuilles du maïs.

Type de sol	Pente du sol	Incorporation avant semis	Sur sol nu entre semis maïs et levées adventices	Post-levée des adventices
Sol avec plus de 5 % de matière organique		Déconseillée	Déconseillée	Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5 % de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1 000 - 1 500	Non conseillée préférer l'incorporation	Conseillée 750 - 1 000
	Forte	Conseillée 1 000 - 1 500	Déconseillée	Possible avec précautions (*) 750 - 1 000

Les doses d'atrazine sont exprimées en g de matière active par ha. Limite maximale d'utilisation : 1500 g de m a/ha et par an.
(*) Possible avec précaution : c'est-à-dire sur un couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.

Protection insecticide au semis

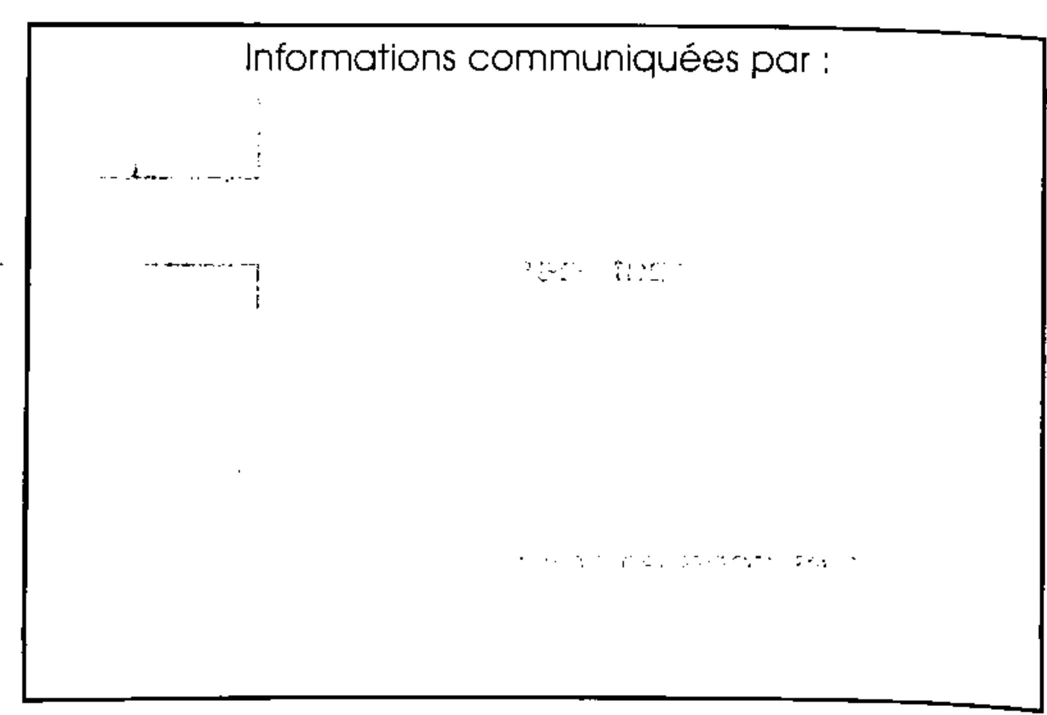
Le ravageur le plus dommageable et le plus fréquent reste le taupin. Si les semis débutent en sol froid il conviendra d'être vigilant.
Les oscinies et les scutigérelles occasionnent localement des dégâts.
Trois possibilités existent :
Le traitement en plein : cette technique reste la plus adaptée aux situations à forts risques. Le lindane est la matière active de base ; incorporée dix jours avant le semis, elle diminue fortement le niveau de population. Attention à ne pas dépasser la dose maximale de 1350 g/ha de matière active.
Le traitement en localisation ou microgranulés permet d'élargir le spectre d'efficacité aux scutigérelles et plus souvent aux oscinies.
Le traitement de semences : à base d'imidaclopride, il offre les mêmes avantages que les microgranulés avec en plus une action sur pucerons précoces et cicadelles. Son coût reste non négligeable, par contre il ne nécessite aucun équipement particulier.

Vers gris - tipules

Les interventions citées plus haut n'ont pas d'action sur ces ravageurs : en zones habituellement concernées, surveiller les cultures et intervenir dès les premiers dégâts avec des appâts ou une pulvérisation, en soirée, de pyréthrinoïde (voir dépliant maïs).

Où les trouver ?

Chez votre distributeur, en achetant vos produits, ou en magasin spécialisé en équipement de protection individuelle.



Informations communiquées par :

Ce document contient des conseils de prévention. Les gants utilisés doivent être conformes à la règlementation en vigueur.

Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation
78, rue de Varenne - 75349 - Paris 07 S.P.

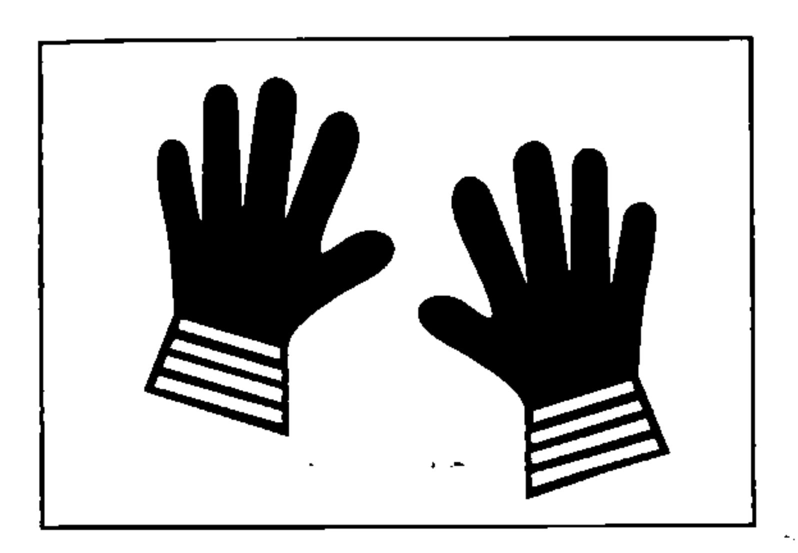
Association Nationale de Protection des Plantes
6, Boulevard de la Bastille - 75012 Paris - Tél. : (1) 43 44 89 64

Union des Industries de la Protection des Plantes
2, rue Denfert-Rochereau - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : (1) 46 05 50 52

PSV IMPRIMERIE 46 81 41 40

Agriculteurs, portez des gants,

pour utiliser les produits phytosanitaires !



Pourquoi ? parce que plus de 90 % du produit susceptible d'atteindre l'utilisateur vont sur les mains, pouvant provoquer des irritations et allergies (eczémas) et même passer à travers la peau.



Association Nationale de Protection des Plantes



Union des Industries de la Protection des Plantes

république française
ministère de l'**agriculture** de la **pêche** et de l'**alimentation**

Comme vous choisissez vos produits, choisissez vos gants ! Pas n'importe lesquels, lisez l'étiquette et la notice d'utilisation !

Exemples de gants appropriés pour la plupart des produits :

- gants en nitrile (*)
- gants en polychloroprène (*) (néoprène®, etc...)

Ces gants peuvent être doublés ou non d'un support textile afin d'absorber la sueur.

En présence de solvant particulier, suivre les indications du fabricant du produit phytosanitaire.
Dans tous les cas lire la notice d'instruction accompagnant les gants.

(*) Terminologie figurant sur l'emballage des gants.

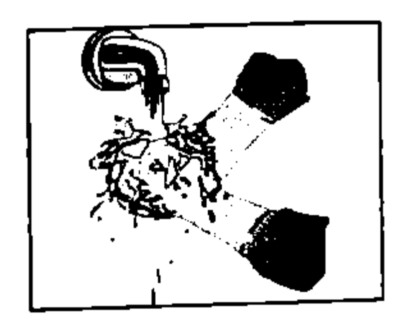
Quand les utiliser ?

Dès la préparation du traitement, et pour toute intervention sur le pulvérisateur.

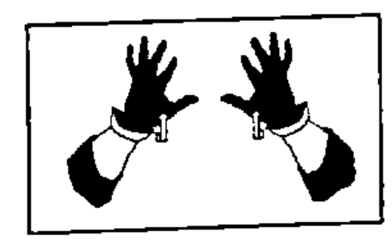
Comment les utiliser ?

I - Mettre les gants : sur des mains propres et sèches
II - Retirer les gants :

1. Avant de retirer les gants, laver soigneusement les mains gantées



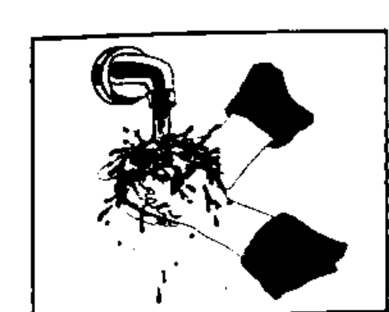
2. Retourner le haut des gants ainsi lavés.



3. Retirer les gants en tirant sur les bords retournés afin d'assurer le séchage de l'intérieur pour une réutilisation ultérieure. (gants réutilisables).



4. Se laver les mains nues à l'eau et au savon.



5. Jeter les gants qui présentent des défauts physiques (perforation, coupure) et ceux qui sont devenus perméables aux produits phytosanitaires.

Ce qu'il ne faut pas faire :
- enlever les gants sans s'être lavé les mains gantées.

